



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

1^{ER} JUIN 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2022, à 19 h, à l'Hôtel de ville, 101, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÉ, DISTRICT N^O 1
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N^O 4
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N^O 5
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 6

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC : 1 PERSONNE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h.

2022-06-210

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT D'UN MILLION DE DOLLARS (1 M\$) AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ».

4. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO 925-2022 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 925-2022 CONCERNANT RÈGLEMENT NUMÉRO 925-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 066 328,10 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 066 328,10 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ASPHALTAGE ET DE REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX DE RUE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX : RUES ALICE, BEAUCHAMP, BÉLAIR, BELLEVILLE, BOISVERT, CORMIER, D'AIGLE, DIANE, DORÉ, DU DOMAINE, FRANCINE, GRAY, GUY, HÉBERT, JEAN-YVES, KATY, LACHAPELLE, LAFRENIÈRE, LEFEBVRE, MASSE, DU MOULIN, PAYETTE, PELLETIER, POCETTI, TALBOT, TRESEDER, TROTTIER, AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES ».

5. AVIS DE DÉMISSION AU POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT D'UN MILLION DE DOLLARS (1 M\$) AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ».

En vertu de l'article 557 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 927-2022 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022-2018 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT D'UN MILLION DE DOLLARS (1 M\$) AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ».

4. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO « RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 925-2022 CONCERNANT RÈGLEMENT NUMERO 925-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 066 328,10 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 066 328,10 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ASPHALTAGE ET DE REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX DE RUE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX : RUES ALICE, BEAUCHAMP, BÉLAIR, BELLEVILLE, BOISVERT, CORMIER, D'AIGLE, DIANE, DORÉ, DU DOMAINE, FRANCINE, GRAY, GUY, HÉBERT, JEAN-YVES, KATY, LACHAPELLE, LAFRENIÈRE, LEFEBVRE, MASSE, DU MOULIN, PAYETTE, PELLETIER, POCETTI, TALBOT, TRESEDER, TROTTIER, AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES ».

En vertu de l'article 557 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 925-2022 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 925-2022 CONCERNANT RÈGLEMENT NUMERO 925-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 066 328,10 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 066 328,10 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ASPHALTAGE ET DE REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX DE RUE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX : RUES ALICE, BEAUCHAMP, BÉLAIR, BELLEVILLE, BOISVERT, CORMIER, D'AIGLE, DIANE, DORÉ, DU DOMAINE, FRANCINE, GRAY, GUY, HÉBERT, JEAN-YVES, KATY, LACHAPELLE, LAFRENIÈRE, LEFEBVRE, MASSE, DU MOULIN, PAYETTE, PELLETIER, POCETTI, TALBOT, TRESEDER, TROTTIER, AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES ».

5. AVIS DE DÉMISSION AU POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL – DISTRICT NUMÉRO 2

Pour faire suite à la réception, en date du 26 mai 2022, de la lettre de démission de la conseillère du district numéro 2, madame Marie-Ève Boucher, et conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, je, Elyse Bellerose, directrice générale et greffière-trésorière, donne avis au conseil municipal que le mandat de la conseillère du district numéro 2 prendra fin le 26 mai 2022.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
UNIQUEMENT)**

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et citoyens.

2022-06-211 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 H 07.

(signé)

ISABELLE PERREAULT
MAIRESSE

(signé)

ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE